

AFFAIRE N°2 - Revêtement superficiel de diverses rues de la Commune de Saint-Denis -
Approbation de l'avant-projet.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre du programme de surfacage 1977, il a été demandé à la Direction Départementale de l'Équipement de procéder à l'étude et à l'établissement d'un avant-projet pour des travaux de revêtement superficiel de diverses rues de la Commune.

Ces travaux intéresseront les rues suivantes :

- rue de Nice
- rue de la Digue
- rue Sainte-Marie (entre la rue de Paris et Boulevard Lacausade)
- rue Bertin (entre les rues Gilbert des Molières et de la Source)
- rue Bois de Nêfles (entre les rues Mazagran et Jacob)
- rue Suffren
- rue de la République.

Le coût de cette opération se chiffre à 250.000 F, y compris une somme à valoir et les honoraires.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901 - Article 233-08 du Budget de 1977.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet présenté.
- de m'autoriser à faire exécuter les dits travaux par le Service de l'Équipement conformément à l'Article 312 alinéa 2 du C. M. P.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

pour de Beset et par délégation

le Président des Finances et des

collectivités locales

Signé Paul PASTOR

Pour copie conforme

Saint-Denis le 22 novembre 1977

le Chef de Bureau d'Équipement

J. LACOSTE